

RETR...  
Quarante-troisième Année. — N° 4

Bureaux : 21, rue Croix-Belle-Porte

Dimanche 8 Janvier 1914

# LE GUEZTEUR

DE ST-QUENTIN ET DE L'AISNE

FONDATEUR :  
**CH. POËTTE**  
Directeur-Gérant de 1869 à 1906

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal,  
à **M. Victor MARQUANT**  
DIRECTEUR-GÉRANT du Guezteur

Le **GUEZTEUR** paraît, à Saint-Quentin, les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis.  
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des Nouvelles locales, des Variétés, un Bulletin commercial, est joint au numéro du Samedi soir.

ABONNEMENTS	
Saint-Quentin	Un an 18 fr. 6 mois 9 fr.
Aisne et départements limitr.	— 20 fr. — 10 fr.
France	— 22 fr. — 11 fr.
Le Dimanche seul.	— 11 fr.

IMPRESSONS  
TYPOGRAPHIQUES EN TOUTS GENRES  
Insertions légales et judiciaires  
(Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1 franc)

INSERTIONS  
Annonces, 1<sup>re</sup> ligne, 0,25; Réclames, 0,40; Faits divers, 0,50; Chronique locale, 1 fr.  
PUBLICITÉ LIBRE. — Les Annonces et Réclames peuvent être reçues directement aux bureaux du Guezteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

On s'abonne aux Bureaux du **GUEZTEUR**, rue Croix-Belle-Porte, 21 (Téléphone 214).  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier. Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

UN SUPPLÉMENT est joint au Numéro de ce jour.

Saint-Quentin, 7 Janvier.

## LA POLITIQUE

Le nombre des socialistes allait en augmentant, au point que certains radicaux, dans la crainte de voir s'éparpiller leur troupeau d'électeurs, s'étaient fait radicaux-socialistes, afin de pouvoir, au besoin, représenter les uns et les autres. « Nous sommes des radicaux irréductibles incapables de transiger avec les principes, déclaraient ils aux impatients et à ceux qui entendent que la République soit bien à eux et à eux seuls, pour accaparer les prébendes et les faveurs; nous sommes aussi socialistes que vous, ripostaient-ils aux partisans de la Sociale ». Seulement, la grève des chemins de fer a fait l'effet d'un formidable pavé tombant dans la mare aux grenouilles. Du coup, le parti socialiste et ceux qu'il traîne à sa remorque, se sont vu sérieusement atteints.

L'opinion n'est pas tendre pour les bons apôtres qui sous prétexte de défendre les intérêts nullement compromis des travailleurs, parlent contre les patrons et le capital. Ceux-là ressemblent peut-être par le costume aux ouvriers, mais non par le cœur. Ils forment une population d'oïsis qui ne peuvent, ni ne veulent, ni ne savent travailler. Ce sont les autres qui souffrent des grèves, ce sont eux qui en profitent. Voyez la fin de toutes les bagarres : ils sont toujours parmi les heureux. Ou bien ils s'échappent et vont vivre, comme le citoyen Pataud, en rentiers de l'autre côté de la frontière, ou bien ils restent tranquillement, sans être inquiétés par la justice et se poussent dans les fonctions électives. On en connaît quelques uns qui siègent triomphalement au Palais-Bourbon.

Jules Simon prédisait, il y a vingt ans, que si l'ouvrier des champs suivait l'ouvrier des villes, il irait plus loin que ces derniers dans les revendications et nous ferait revoir la Jacquerie. Nous avons vu, il n'y a pas longtemps, des scènes de Jacquerie dans l'Oise, dans la Somme et sur divers points du pays. Jules Simon avait été bon prophète. Il est des choses prévues à long échéance. Prévost-Paradol a écrit sur l'avenir de notre pays des pages admirables, saisissantes de vérité.

Jusqu'ici, l'armée est encore debout, mais elle est fortement travaillée par les organisations révolutionnaires, lesquelles ont pris, dans ces dernières années, un développement inquiétant. Des faits récents ont établi que la Bourse de Travail de Rouen avait organisé une agence de désertion. Elle fournissait des subsides aux soldats désireux de passer la frontière. C'est hier que le ministre de la guerre envoyait aux chefs de corps une circulaire leur prescrivant l'interdiction dans les casernes d'un journal anarchiste et antimilitariste.

L'action révolutionnaire s'étend jusque dans les pays monarchistes. Elle y exerce de sérieux ravages. Ceux qui ont encore quelque souci de la grandeur et de la puissance de notre pays se demandent, non sans quelque inquiétude depuis plusieurs mois, si l'alliance contractée avec la Russie tient toujours. Voyant l'inaction du gouvernement qui laisse se créer partout des groupements et des syndicats qui n'ont d'autre but que de briser l'autorité du pouvoir, ils craignent que la Russie ne se détache de nous.

Il paraît que M. Pichon voulait, dans les derniers jours de la session, raffermir les esprits inquiets, en apportant des déclarations rassurantes. Pour diverses raisons, notre ministre des affaires étrangères ne put aborder la tribune. Sans doute, on nous affirme que les sentiments de la Russie à notre égard n'ont pas changé, il n'en est pas moins vrai

qu'une certaine inquiétude continue à peser sur les esprits. En un mot, la situation reste pleine de périls pour l'avenir, et le ministre devra, un jour prochain, exposer ses sentiments sur la situation extérieure.

Voilà où nous en sommes malgré les théories pacifistes. Elles n'ont, est-il utile de le souligner, aucune influence sur l'opinion, pas plus en France qu'à l'étranger. Les pacifistes font rire d'eux, c'est le seul résultat qu'ils obtiennent.

Victor MARQUANT.

## LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE

C'est mardi prochain, 10 janvier, que les Chambres reprendront leurs travaux.  
Au Palais-Bourbon, l'élection du président donnera lieu à une lutte assez sérieuse. Dux candidats seront en présence : H. Henri Brisson qui est entré dans sa 76<sup>e</sup> année, et M. Paul Deschanel.

Une note de l'Agence Havas dit que M. Paul Deschanel a accepté la candidature à la présidence de la Chambre qui lui était offerte par un grand nombre de ses collègues.

## M. DOUMER

On lit dans *Le Temps* :  
M. Doumer a été, jeudi, reçu par le Tsar à Tsarskoïé-Sélo, auquel il a exposé le projet d'institut français à Saint-Pétersbourg, auquel l'ancien président de la Chambre s'intéresse particulièrement.

L'institut français de Saint-Pétersbourg procédera, du même esprit qui a fait fonder par l'Université de Grenoble l'institut français de Florence, et par les universités de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, l'institut français de Madrid.

L'institut français de Saint-Pétersbourg serait placé sous le patronage de l'Université de Paris, du Collège de France, du Muséum, de l'École des Chartes, et des deux grandes universités provinciales de l'est de la France : Nancy et Lille, qui, soit en raison du nombre des étudiants slaves qu'elles attirent, soit à cause des enseignements de langue et de littérature russes qui y sont professés, ont semblé particulièrement désignées pour participer à cette création.

L'institut français serait d'abord un centre de hautes études russes à l'usage des jeunes slavistes français. La création d'une licence de russe à l'Université de Paris faciliterait le recrutement des pensionnaires. L'institut fournirait de plus un centre d'études et d'informations françaises à l'usage des Russes qui se destinent à l'enseignement du français dans les écoles russes. L'institut recevrait des pensionnaires nommés pour un an et des chargés de missions.

On compte que les premières conférences pourraient être inaugurées dans quelques mois.  
Nicolas II a fait à M. Doumer le meilleur accueil et s'est exprimé de vant lui en termes les plus chaleureux à l'égard de la France et de l'alliance franco russe.

## Les évêques et les journaux antireligieux

La Semaine religieuse de Lyon publie une ordonnance relative à l'achat et à la lecture des journaux le Progrès de Lyon et le Lyon républicain. Elle est ainsi conçue :

Nous, archevêques et évêques soussignés, considérant qu'une des principales obligations de notre charge est de veiller à la conservation de la foi et de la morale chrétienne au gouvernement desquels nous avons été proposés (encyclique « Sapientie Christiane »);

Considérant que parmi les moyens à employer à cet effet, les saints canons prescrivent la dénonciation aux évêques comme dangereux pour elles des livres et écrits de toute nature qui attaquent la religion catholique dans son enseignement dogmatique ou moral et dans sa hiérarchie.

Considérant qu'un nombre de ces écrits manifestement hostiles à nos croyances, figurent à n'en pas douter le Progrès de Lyon et le Lyon républicain (suivent des considérations spéciales au Progrès et au Lyon républicain). Pour ces motifs nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

1<sup>o</sup> Devra être considéré comme coupable de péché grave tout fidèle qui, sans motif sérieux, dont nous tenons à rester seuls juges, achètera, vendra ou lira habituellement le Progrès de Lyon ou le Lyon républicain.

2<sup>o</sup> Ce péché, en ce qui concerne l'admission aux sacrements sera traité par les confesseurs comme les autres péchés d'habitude d'après les prescriptions générales de la théologie morale.

Il sera la présente ordonnance lue dans toutes les églises de nos diocèses le dimanche 8 janvier en la solennité de l'Épiphanie, et le dimanche de l'ouverture du temps pascal.

Dans une ordonnance complémentaire, le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, dit :

Considérant que les journaux, la Tribune républicaine et la Loire républicaine, qui se publient à Saint-Etienne donnent

lieu aux mêmes observations que les journaux de Lyon précités et sont, pour des motifs semblables, des publications antichrétiennes et outrageuses pour la foi ;  
Déclare appliquer les conclusions de l'ordonnance collective et-dessus aux journaux la Tribune républicaine et la Loire républicaine.

## Le Petit Déraillement quotidien DE L'OUEST-ÉTAT

L'administration des Chemins de fer de l'Etat communique la note suivante :

Le train express 1505, de Paris à Angers, a déraillé vers 10 h 30 du matin, au kilomètre 45 360, près de la gare de Rambouillet, interceptant les deux voies principales.

Six voyageurs ont été très légèrement contusionnés.  
Après visite du médecin, à la gare de Rambouillet, ils ont pu continuer leur voyage par un train spécial formé aussitôt après l'accident.

L'interruption des voies durera toute la journée.  
Les trains pairs et impairs de la ligne du Mans éprouveront des retards importants.

Voici quelques détails :

La locomotive est sortie des rails et, après avoir labouré la voie sur un assez long parcours, s'est arrêtée en travers des deux voies principales. Le wagon-restaaurant et une voiture de première classe qui le suivait se sont renversés. Un commencement d'incendie s'est déclaré dans ces deux voitures, mais il a pu être éteint presque aussitôt. Tous les wagons du train ont déraillé et obstruent la voie. Les rails ont été arrachés sur une longueur de deux cents mètres environ.

Le cuisinier du wagon-restaaurant a été contusionné au front; son aide a reçu une blessure légère au bras.

Quelques voyageurs, parmi lesquels MM. Richet, Veillant et Lebretton, de Paris, ont en outre reçu des contusions.

Dès la première nouvelle de l'accident, M. Théaux, sous-préfet de Rambouillet, s'est transporté sur les lieux afin d'organiser les premiers secours.

Le parquet de Rambouillet a ouvert une enquête afin de rechercher les causes de l'accident.  
M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, s'est rendu en automobile sur le théâtre de l'accident, en compagnie d'un juge d'instruction.

M. Guisthau, sous-secrétaire d'Etat à la marine, qui se rendait à Nantes, se trouvait dans le train avec sa femme et son fils. Ils n'ont reçu aucune blessure ni les uns ni les autres. Le sous-secrétaire d'Etat est resté sur les lieux pendant une partie de la matinée. Aussitôt après l'accident, il a téléphoné au ministère de la marine, afin de rassurer ses collaborateurs.

Les causes de l'accident  
M. Auguste Bac, le mécanicien qui conduisait le convoi avec un élève-mécanicien, dont c'est le dernier voyage avant l'obtention du brevet de mécanicien, a déclaré qu'on ne peut pas savoir quelles sont les causes de cet accident et que toutes les hypothèses que l'on peut faire, peuvent être fausses.  
Selon lui, cependant, les plaques tombées en grande abondance auraient détrempé le sol, ce qui aurait provoqué le déraillement. Il ajoute que le train ne marchait pas à une vitesse normale et que lorsque le train a déraillé, il a roulé pendant cinq cents mètres, sans s'en apercevoir. Dès qu'il s'est rendu compte du déraillement, il a bloqué ses freins et renversé sa marche.

## L'AFFAIRE DES ANARCHISTES EN ANGLETERRE

L'état de tous les blessés de Sidney Street est satisfaisant sauf celui du policeman Pardon qui reste critique. Il est inexact qu'on ait trouvé dans les débris le cadavre d'un « troisième anarchiste ». Les seuls débris retrouvés sont ceux de deux hommes. Tout ce qui reste d'eux tiendrait dans un mouvoir de poche.

Dans les ruines, on a recueilli une douzaine de pistolets Muser et de nombreuses boîtes de cartouches. Les ruines sont en ornières d'une palissade de planches. Le bruit courait que des soldats d'enfant avaient été trouvés dans les débris. On espère que l'enquête établira que le siège ne fit pas cette victime.

Le roi George a envoyé un message de sympathie à sergent détective Loxton et aux pompiers blessés au cours de la tragédie de Sidney Street.  
Les Londoniens ont encore appris mercredi soir un fait nouveau qui ne manquera pas d'être apprécié. L'opinion dans les terrasses d'une palissade, dans les débris, le 24 décembre, gaz de Beckton, trois paquets de gélatine explosive destinée à la fabrication des bombes.

On pense qu'après la tragédie d'Hoonditch, qui se déroula dans la nuit du 16 décembre, tous les anarchistes, craignant que la police ne perquisitionnât chez eux, firent disparaître ce qui eût pu les compromettre, et que les paquets de gélatine explosive, détrempés dans les terrains de l'usine à

gaz de Beckton furent apportés là par un ou quelques-uns d'entre eux.  
L'Exchange Telegraph, au sujet du complot dont il a été parlé l'autre jour, dit qu'il avait pour but la « suppression » de certains diplomates étrangers en Angleterre.

L'Alien Act — Les mesures de sécurité Cet événement extraordinaire — depuis les émeutes de 1821, la police de Londres n'avait pas eu à faire face à une résistance à main armée — aura de moins en moins le mérite de ramener l'attention générale sur la question si grave de l'Alien Act, et de l'assile donner par l'Angleterre aux anarchistes les plus violents. L'attentat de Tottenham-Court-Road, il y a deux ans celui de Hoonditch, et enfin l'échouage de mardi paraissent en effet avoir effacé l'œuvre de cette sorte assez nouvelle d'anarchistes qui ne se distinguent guère des criminels de droit commun. Au dire du Times, on ne les avait guère vus à Londres avant ces dernières années.

En 1895, à l'époque où la secte anarchiste internationale avait installé à Londres ses quartiers généraux, les Français qui tenaient la tête du mouvement et qui publiaient le Père Peinard dans le quartier d'Islington, ne songèrent qu'à jeter quelques bombes aux bourgeois. Aujourd'hui, au contraire, la Russie a envoyé depuis six ans aux anarchistes d'Angleterre des recrues d'un nouveau style.

Ce furent d'abord, vers 1904, un grand nombre de jeunes Polonais, Lettons et juifs russes, qui fuyaient la conscription. Trois ou quatre ans plus tard, les révolutionnaires les plus violents qu'éclairait le rétablissement du pouvoir autocratique vinrent s'installer à Londres, aux environs de Tottenham-Court-Road et dans White-chapel. Les plus dangereux d'entre eux semblent avoir été les membres des groupes sociaux démocrates lettes. Pour ce genre d'anarchistes, qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec les disciples du prince Kropotkin, le crime de droit commun est plus justifiable encore que l'attentat politique. De là leur goût prononcé pour le vol avec effraction.

Or, loin de les traquer, la police anglaise les a laissés libres jusqu'à ce qu'ils se réunissent dans des clubs, tels que le Workers' Friend (quartier de White-chapel) et le Communist Club (près de Tottenham-Court-Road) et d'y célébrer l'anniversaire de la Commune ou celui des crimes de Chicago. Des journaux tels que le Libérateur, l'Anarchie et le Temps nouveaux se vendent dans les boutiques de Tottenham-Court-Road.

Un correspondant du Times déclare avoir assisté à une réunion tenue sous l'égide d'un policeman, et où un anarchiste espagnol démontra pratiquement l'utilité du revolver.  
Cette licence, en contraste si vif avec les sages réglementations anglaises relatives au port des armes, commence fort heureusement à indigner les Anglais réfléchis, sans distinction de parti. Il est très probable que le Parlement sera très prochainement amené à rendre plus sévères les dispositions de l'Alien Act qui s'opposent à l'immigration de malsandans. Des mesures seront également prises contre les clubs d'anarchistes qui viennent de participer à un si bel ouvrage.

## LE MAUVAIS TEMPS

De diverses régions d'abondantes chutes de neige sont signalées.  
A Carcassonne, les courriers sont arrêtés. A Béziers, une marchande de primeurs, Mme veuve Domergue, est morte subitement d'une congestion causée par le froid.

De Clermont-Ferrand on mande que toute la région est ensevelie sous une épaisse couche de neige; dans les rues de la ville, la circulation est difficile.

En Algérie, des indigènes du douar Beni-Messaoud ont déclaré au commissaire de police de Blida qu'ils avaient recueilli un jeune homme européen qui s'était perdu dans la montagne et qui avait les pieds gelés. Le signalement du jeune homme a été lancé dans toute la région.

En Italie, les journaux publient de nombreux télégrammes signalant l'arrêt des trains causé par le neige. L'interruption a duré deux jours entre Pila, Parma et Milan; 150 voyageurs sont restés en pleine campagne pendant vingt heures dans des wagons non chauffés.

## Le tremblement de terre de Tachkent

Les nouvelles du tremblement de terre qui s'est produit dans le Turkestan continuent à arriver de Saint-Petersbourg. Elles confirment que le trouble sismique a été très violent. Tous les sismographes de l'observatoire de Poulkof, près de Saint-Petersbourg, ont été, paraît-il, faussés, et les ravages peuvent être plus grands encore que pour les tremblements de terre de Messine et du Japon.

L'épicentre se trouve vraisemblablement dans une région nommée territoire des Sept-Rivières et semble devoir être fixé à Prejvask, autrefois Karakol, ville qui a été détruite et engloutie. Cette ville, qui comptait 6 000 habitants, était au bord du lac Issy Kal, à environ 800 kilomètres à l'est de Tachkent. Certaines dépêches ont dit qu'un

lac s'était formé à la place de la ville; il est probable qu'il s'agit d'une submersion de la ville par les eaux du lac à la suite d'un mouvement de bascule provenant du tremblement de terre.

Une autre ville Pischpek, sur la rivière Tschu, dans les montagnes du Thian-Chan, à 500 kilomètres est-nord-est de Tachkent, a été également détruite, on annonce trente-six morts et cent blessés. Les communications téléphoniques sont coupées dans diverses parties de la région, ce qui fait que l'on a difficilement des nouvelles exactes concernant le désastre.  
Le sismographe d'Adalaïe, en Australie, a enregistré la secousse.

## INFORMATIONS

LES RETRAITES OUVRIÈRES  
Le groupe qui s'est constitué à la Chambre pour l'amélioration de la loi des retraites proposera, dès la rentrée, la proposition de loi suivante, émanant de M. Jules Guesde, et pour laquelle il demandera l'urgence :

« Article unique. — Sont et demeurent abrogés tous les articles de la loi du cinq avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes entraînant ou concernant un prélevement sur les salaires. Il sera pourvu aux ressources ainsi supprimées par une augmentation proportionnelle des droits sur les successions dépassant cent mille francs ».

On sait que le parti socialiste unifié s'était divisé sur la question des retraites ouvrières. Alors que les jacobins acceptaient la loi, les guesdistes la rejetaient au motif que les prélevements sur les salaires des ouvriers, de la proposition de M. Jules Guesde ont pour résultat de rétablir l'unité dans le parti sur cette question.

MAGISTRATS A LA RETRAITE  
Au cours de 1911, de nombreux magistrats seront admis à la retraite.

C'est tout d'abord M. Baillet-Latour, premier président à la Cour de Cassation depuis 1900, qui, au mois de novembre, aura atteint ses soixante quinze ans.  
Ce sera ensuite le tour d'un conseiller à la Cour de Cassation, de deux présidents de la Cour de Paris, d'un conseiller à la Cour de Paris, de quatre premiers présidents (Alger, Angers, Montpellier, Toulouse), de quatre présidents de Chambre (Lyon, Bordeaux, Dijon, Rouen), de huit conseillers en province (deux à Limoges, un à Bordeaux, Chambéry, Dijon, Poitiers, Riom, Toulouse), d'être touchés par la limite d'âge.

Pour le premier poste de conseiller à la Cour de Cassation qui sera vacant, on parle de M. Ditté.

ELECTION SENATORIALE  
On sait que le 29 janvier doit avoir lieu une élection pour le siège attribué au département de la Meurthe-et-Moselle à la suite du décès de M. Magnin, sénateur inamovible.

M. Chapuis, député radical de Toul, a été choisi, ainsi que nous l'avons déjà dit, par les radicaux.  
D'autre part, M. Gentil, ancien gouverneur du Congo, percepteur à Bordeaux (originaire de Nancy où habite encore sa famille), se présente comme radical indépendant.

De son côté, le parti libéral a décidé de présenter un candidat, et son choix s'est porté sur M. François, adjoint au maire de Nancy, conseiller général du canton de Nancy Est.

M. François, sans refuser l'offre qui lui était faite, a réservé sa réponse.  
D'autres candidatures se produiront d'ici à peu de jours. On considère comme probable celle de M. Papellier, ancien député progressiste de la deuxième circonscription de Nancy, qui, il y a cinq ans, avait déjà été candidat contre le général Langlois.

MORT DE LA BARONNE DE ROTHSCHILD  
Mme la baronne Alphonse de Rothschild a succombé, hier matin, à 6 h. 10, dans son hôtel de la rue St-Florentin.

La baronne de Rothschild était souffrante depuis quelque temps, elle avait été obligée de s'aller. Son état n'inspirait plus hier aucune inquiétude, il s'était aggravé dans la nuit.

L'INCENDIE DE LA CASERNE DE COMPIÈGNE  
L'incendie qui devora, en moins d'une heure, la majeure partie de la caserne Othéon, serait dû, paraît-il, à l'impression de quelques fantassins, qui firent leur réveil le jour de Noël dans un magasin abandonné de l'aile centrale et laissèrent, sans l'éteindre, un poêle qui, poussé au rouge, déchaîna les flammes.

Judi, les généraux Vauthier et Journée ont fait comparaître un certain nombre de sous-officiers et de soldats, premiers témoins du sinistre.

NOUVELLE GREVE DU TISSAGE  
Dunkerque, 7 janvier.  
Les ouvriers du tissage Weir, à Condekerque, ont quitté le travail. Ils réclament une augmentation de salaire et des modifications dans l'organisation du travail. Leurs camarades occupés à la couture seraient obligés de chômer si le conflit persiste.

GRAVE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER  
Bruxelles, 6 janvier.  
Un grave accident s'est produit cet après-midi, vers 3 heures, à quelques centaines de mètres de la gare de Mons.

Un train de voyageurs venant de Managère, à proximité d'un viaduc. La locomotive, après avoir parcouru environ 60 mètres, est allée se jeter dans un bassin d'alimentation, entraînant derrière elle le fourgon de tête. Le mécanicien et le chauffeur ont pu sauter de leur machine; mais le garde-bagages, nommé Parmentier, âgé de 25 ans, qui se trouvait sur la plateforme, a été écrasé.

On a retiré son cadavre affreusement mutilé, le crâne en bouillie.

L'accident a fait dix autres victimes qui ont immédiatement été soignées dans les dépendances de la gare de Mons.

M. DOUMER ET LA DELEGATION DU TONKIN  
Hanoi, 6 janvier.  
Un comité s'est formé pour présenter la candidature de M. Doumer, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'élection de dimanche prochain pour la délégation du Tonkin.

L'AFFAIRE DE WENDEL  
Berlin, 6 janvier.  
Le Journal de Berlin de midi s'étonne de l'expulsion des trois frères François, Humbert et Maurice de Wendel. Ils étaient propriétaires de vastes usines employant de 30.000 à 40.000 ouvriers. Ils ont l'intention de s'installer à Joux, en territoire français, d'où ils continueront à diriger leurs usines.

Leur père, Henri de Wendel, fut député au Reichstag en 1890. On annonce que le quatrième frère Wendel, député au Reichstag, ne se représentera pas aux prochaines élections. Il aurait l'intention d'aller s'établir à Paris.

Le gouvernement, conclut le Journal de Berlin de midi, doit au public de faire connaître le plus tôt possible les raisons de cette expulsion.

La Gazette de Francfort déclare qu'il ne s'agit que d'un retrait du permis de séjour.

Les autorités de Strasbourg prétendent ne rien savoir d'une telle mesure, qui, si la nouvelle est exacte, n'émanerait pas du gouvernement central.

Selon le journal le Lorrain, l'affaire serait encore en suspens.

LA GUERRE AUX TRUITS AUX ETATS-UNIS  
Le gouvernement américain vient d'engager des procès contre divers truists : ceux du tabac, du sucre, du coton, de la viande, du beurre et des œufs, de la brique, des bagnoires, contre la Standard Oil, le groupe Harriman, la poutre, les compagnies maritimes des grands lacs, les épiciers en gros, etc.

On annonce en outre que des poursuites vont être intentées bientôt contre le trust de l'électricité. Ce sera le plus grand procès qui ait jamais été fait contre un trust.

Il coûtera à l'Etat au moins un million de dollars.

D'autre part, treize compagnies de navigation, accusées d'avoir tenté d'obtenir le monopole du transport des émigrants, sont déferées aux tribunaux.

Ces treize compagnies étaient liées par un accord daté de Londres 5 février 1908 et qui transgressait la loi contre les trusts en ce qu'elle établissait des conditions de prix de transport des émigrants de manière à éviter toute concurrence et à organiser à cet égard une commission de contrôle. Ainsi fut évincée la flotte volontaire russe; une autre ligne menacée d'être évincée dans la coalition.

Convoquées de collusion pour l'abaissement des tarifs de transport, une société d'acier et une compagnie de chemin de fer ont été condamnées à 200.000 francs d'amende chacune, à Philadelphie.

Échos de Partout

Mohammed Ali, shah détrôné de Perse et père du shah actuel, est à Paris depuis quarante huit heures. Il garde l'incognito le plus complet.

— Le prince Georges, fils du roi de Serbie et ex héritier présomptif du trône, va entrer à l'École de Saint-Cyr. Des négociations sont actuellement en cours à ce sujet entre la France et la Serbie.

— L'inspecteur principal Dol, qui dirigeait une des principales brigades de la Sûreté, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par l'inspecteur Robert.

— Le directeur du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, va réaliser un projet extrêmement curieux : il s'agit de la mise en scène de l'Enfance de Christ, de Berlioz, qui n'a jamais été représentée.

— Le major américain Squier a inventé un appareil téléphonique permettant à dix personnes de causer en même temps sur le même fil. Par une application partielle de la T.S.F., les messages circulent dans l'éther avoisinant le fil.

## CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 7 Janvier.

### Cour d'appel d'Amiens

TOUJOURS LES PROCES CECCALDI

Quand elle n'en aura plus, la Cour d'Amiens illuminera. Il s'agit toujours, bien entendu, de la fameuse affaire dite des Chemins de fer du Sud de l'Aisne. On se souvient — on ne se souvient pas, c'est bien permis ! — que MM. Rep et Fillette se jouaient diffamés dans deux articles du Bloc de l'Aisne, à l'occasion desdits chemins de fer, avaient poursuivi M. Ceccaldi, auteur des articles, Blaque, gérant du journal et Hanique, administrateur.

Après de longs détours dans le maquis de la procédure, à la suite de M. Ceccaldi, la Cour inflige un jugement de Laon et condamna MM. Ceccaldi, à 1.000 francs d'amende, et Blaque, à 200 francs. Solidairement, ils furent condamnés à payer 5.000 francs de dommages-intérêts à MM. Rep et Fillette et à des insertions.

On croyait que c'était fini. Pas du tout. L'arrêt était rendu par défaut. M. Ceccaldi n'étant pas venu. Et, naturellement, il fit opposition et souleva un incident en réclamation, avant d'aborder le fond, communication du dossier correctionnel.

Le 9 décembre, la Cour le lui refusa et jeudi, on a plaidé au fond. M. Ceccaldi a présenté lui-même sa défense. M. Paven lui a répliqué au nom de MM. Rep et Fillette.

La Cour rendra son arrêt à une prochaine audience. Il peut-être, ce sera tout pour ce procès-là.

LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Un procès qui intéresse particulièrement les huissiers et agents d'affaires, et géné-

A travers le bruit des trains en marche, le postier n'entendit pas leurs appels. Avant qu'on ait pu se précipiter à son secours, la locomotive happait la courroie de son sac de dépêches et le renversait; lancé avec force sous la lourde machine, l'infortuné fut broyé et coupé en deux.

Le cadavre, affreusement mutilé, du convoyeur, fut relevé par les témoins impuissants de ce pénible accident et transporté à l'hôpital Brisset.

La victime était âgée de 42 ans; elle laisse une veuve et quatre enfants.

On juge du désespoir de ces malheureux en apprenant la tragique nouvelle.

**TERGNIER.** — M. Théron, ouvrier à la Compagnie du Nord, atelier des voitures, scieries, n'a vraiment pas eu de chance en commençant son travail cette année.

En vaquant à son ouvrage dans l'atelier, un de ses pieds glissa, et le fit tomber si malheureusement qu'il eut la jambe cassée.

M. le docteur Egret, prévenu et accouru aussitôt, constata la fracture et fit transporter le blessé à l'hôpital de La Fère.

Marié et père de deux enfants, M. Théron, qui est âgé de 35 ans, habite Flavy-le-Martel.

**TRAVECY.** — M. Audoux, maire de Travecy, communique à la presse la relevé des dons qui ont permis de distribuer le 20 décembre dernier trente-six paires de galoches aux enfants des familles les plus nécessiteuses fréquentant les écoles du village;

Don de M. Maguin, 50 francs; produits des ventes faites à la mairie, 19 fr. 50; don de la caisse des écoles, 25 fr. 50. — Total, 95 francs.

Produits des quêtes faites aux mariages célébrés en 1910: 9 fr. 55 (soit mariage Menat-Marlière, 6 fr. 15; ma-

riage Lécot-Paté, 1 fr. 35; mariage Belmère-Gaudefroy, 2 fr. 05).

La municipalité adresse à l'occasion de cette distribution de chaussures ses remerciements à tous ceux qui ont permis de le faire.

**CHAUNY.** — Le doyen des pompiers, M. Taillez, vient de mourir à l'âge de 90 ans. Sur la tombe, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. le capitaine Beaugez, commandant la Compagnie de Saint-Quentin.

**FOLEMBRAY.** — Le 3 janvier, à la première heure, M. Camard, 68 ans, cordonnier, domicilié à Folembroy, a été trouvé, dans le cimetière de la commune, pendu à la croix de la tombe de sa femme, décédée il y a quelques années.

Cet acte de désespoir est attribué à l'ennui qu'il éprouvait d'être séparé de sa femme.

**CRAONNE.** — Lundi, ont eu lieu à Craonne, les obsèques de M. Pierre Blanchart, ancien notaire, ancien maire de Craonne.

**YTRES.** — M<sup>me</sup> Pauline Pouillaude, 28 ans, femme Théodore Delattre, ménagère, demeurant à Bus (Pas-de-Calais), se rendait, vers 4 heures du soir, chez ses beaux-parents à Ytres, lorsqu'à deux kilomètres de cette commune, elle fut assaillie par un individu masqué qui lui porta plusieurs violents coups de poing sur la tête.

La pauvre femme tomba. L'individu la saisissant par les poignets, la traîna à l'écart et lui plaça sous le nez un flacon exhalant une odeur très forte. Il lui fit aussi cette menace: « Tu n'as pas voulu de moi pour te marier, tu fais le bonheur d'un autre, cela ne durera pas longtemps ».

M<sup>me</sup> Delattre cria « au secours », et l'individu prit la fuite. Une enquête est ouverte.

## FAITS DIVERS

### Le sort de l'assassin Favier

La commission des grâces s'est réunie jeudi après midi pour donner son avis sur le cas de Favier, l'assassin du garçon de recettes Thain, de Lille.

Les conclusions de la commission ont été immédiatement transmises, avec le volumineux dossier de cette affaire au Président de la République dont la décision peut être considérée comme imminente. Il est probable, cependant que cette décision n'interviendra que lorsque le chef de l'Etat aura reçu l'avocat de Favier.

**Pour les Billets de Décès,** les familles ont intérêt à s'adresser directement à l'Imprimerie du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte.

### Statistique Sanitaire de la Ville de Saint-Quentin du mois de Décembre 1910

Population: 52.768 habitants.  
Ce chiffre comprend la garnison qui est de 1.451 hommes.  
Mariages: . . . . . 53  
Divorces: . . . . . 6  
Naissances d'enfants vivants: 97.  
Décès (morts-nés non comptés): 92.  
Morts-nés: 7.  
Naissances par état-civil. — Légitimes: 73. — Illégitimes: 24.  
Morts-nés par état-civil. — Légitimes: 4. Illégitimes: 3.  
Enfants mis en nourrice. — Nés dans la commune, placés hors de la commune, 2; placés dans la commune, 9; nés hors de la commune et placés dans la commune, 1.

### Décès survenus sur le territoire de la Commune pendant le mois de Décembre 1910:

Fièvre typhoïde (typhus abdominal).	1
Coqueluche . . . . .	»
Rougeole . . . . .	»
Scarlatine. . . . .	»
Diphthérie et croup . . . . .	»
Grippe . . . . .	»
Autres maladies épidémiques . . . . .	»
Tuberculose des poumons . . . . .	11
Tuberculose des méninges . . . . .	1
Autres tuberculoses . . . . .	1
Cancers et autres tumeurs malignes . . . . .	11
Méningite simple . . . . .	1
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau . . . . .	3
Maladies organiques du cœur . . . . .	4
Bronchite aiguë . . . . .	»
Bronchite chronique. . . . .	1
Pneumonie . . . . .	3
Autres affections de l'appareil respiratoire. . . . .	4
Affections de l'estomac (cancer excepté). . . . .	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans). . . . .	4
Appendicite et Typhlite . . . . .	»
Hernies, obstructions intestinales. . . . .	2
Cirrhose du foie . . . . .	1
Néphrite et maladie de Bright . . . . .	4
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme. . . . .	»
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales) . . . . .	»
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement. . . . .	»
Débilité congénitale et vice de conformation. . . . .	6
Débilité sénile . . . . .	7
Morts violentes (suicide excepté) . . . . .	5
Suicides . . . . .	1
Autres maladies . . . . .	9
Causes inconnues ou mal définies. . . . .	»
Total des décès . . . . .	92
dont 14 de moins d'un an; 9 de 1 à 19 ans; 8 de 20 à 39 ans; 19 de 40 à 59 ans; 42 de 60 ans et au delà.	
Saint-Quentin, le 1 <sup>er</sup> Janvier 1911.	
Vu et certifié exact:	
Le Maire, DORNENBERGER	

## GRANDS MAGASINS

# AUX FABRIQUES FRANÇAISES

A. THÉVENIN

SAINT-QUENTIN

**SAMEDI 7 JANVIER** et toute la semaine suivante

# GRANDS RABAIS AVANT INVENTAIRE

Toutes les Marchandises de la Saison seront vendues à vil prix pour qu'il ne reste rien d'une Saison à l'autre

**ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE — VENTE AU COMPTANT**

Nous Recommandons aux Dames qui voudraient EVITER L'ENCOMBREMENT de venir de préférence dans la *Matinée*

**AVIS.** — Les Articles en solde ne sont pas remis à condition. — Aucun Article ne sera repris ou échangé — Les retouches ne sont pas faites aux Articles en Solde.